

UNE ARRIVÉE IMMINENTE EN WALLONIE

Introduit accidentellement près de Bordeaux en 2004, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif qui a déjà colonisé près de la moitié du territoire français. Il progresse vers le nord au rythme de 100 km par an et pourrait s'établir prochainement en Wallonie.

LES ABEILLES MENACÉES ?

L'expérience française montre que le frelon asiatique exerce un important prélèvement sur les abeilles à la fin de l'été. L'arrivée de ce nouveau prédateur pourrait fragiliser les ruchers wallons, là où il parviendrait à s'établir en forte densité.

La destruction des nids de frelons asiatiques peut être envisagée localement pour assurer la protection des ruchers.

Attention : cette opération est dangereuse et ne peut être réalisée que par des professionnels spécialement formés !

En cas d'installation du frelon asiatique en Wallonie, des mesures de protection des ruchers seront dispensées par le CARI afin de réduire son impact sur les abeilles.



Service public de Wallonie



Cette campagne de sensibilisation est organisée par la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3-CiEi), en partenariat avec la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5) du Service public de Wallonie. Elle est soutenue par le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine et organisée en partenariat avec :



En savoir plus ?

CiEi

Informations générales

CiEi – Cellule interdépartementale
Espèces Invasives

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Email : invasives@spw.wallonie.be



Protection des ruchers

CARI asbl

<http://www.cari.be/t/vespa-velutina>

Email : info@cari.be

Tél. : 010/ 47 34 16



Le frelon asiatique

Espèces invasives en Wallonie



Wallonie

E.R. : José Renard, Directeur Général s.i. DGO3, Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes. Design : Studiobekkrast.be.
Crédits photos : Abubiju, Yvan Barbier, Jean-Paul Cros, el Chip, Flagstaffphotos, Moriku, Antoine Rivière, Danel Solabarnieta & Sven Teschke.

IDENTIFICATION

Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est plus petit que le frelon européen.

Extrémité du corps ornée d'une large bande jaune orangé.



Pattes bicolores : noires à la base et jaunes à l'extrémité.

Frelon asiatique

Longueur du corps : 30 mm

Ne pas confondre :

Frelon européen

Longueur du corps : 35 mm

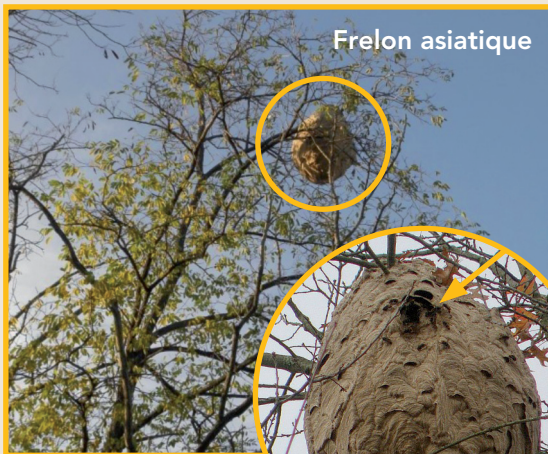


Guêpe des buissons & guêpe germanique

Longueur du corps : 17 mm

Illustrations des insectes à taille réelle

Les nids. Guêpes et frelons construisent des nids en utilisant des fibres de bois qui leur donnent un aspect de carton léger.



Frelon asiatique

Le nid du frelon asiatique est de grande taille (peut contenir plusieurs milliers d'individus). Souvent construit dans les arbres. Petite ouverture latérale.

D : 80 cm max

Ne pas confondre :

Frelon européen

Nid caché à l'abri de la lumière dans une cavité, un grenier ou un abri. Large ouverture inférieure.



D : 60 cm max

Guêpe des buissons

Nid dans les buissons ou enterré dans le sol. Petite ouverture inférieure.



D : 30 cm max

PIQÛRES : PEU DE RISQUES !

Le frelon asiatique est peu agressif.

Sa piqûre est occasionnelle. Elle n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais elle est souvent plus douloureuse.

La dose de venin injectée par ce frelon est bien inférieure à celle reçue lors d'une piqûre d'abeille. Une attaque massive peut toutefois survenir à proximité immédiate du nid.

On évitera donc à tout prix de s'approcher des nids !

LES BONS RÉFLEXES

Les piqûres d'hyménoptères (frelons, guêpes, abeilles et bourdons) provoquent un gonflement localisé qui disparaît généralement après quelques heures. Elles ne nécessitent aucun traitement spécifique si ce n'est l'extraction du dard et la désinfection de la plaie.

L'intervention du médecin ou du service d'urgence peut toutefois être requise dans les cas suivants :

- 1. La personne piquée est allergique au venin d'hyménoptères** (touche environ 2 % de la population). Une allergie au venin se traduit par de l'urticaire, des difficultés respiratoires, des vertiges ou des vomissements dès la première piqûre ;
- 2. La piqûre est localisée dans la bouche.** Elle est susceptible d'entraîner une obstruction rapide des voies respiratoires. Le gonflement peut être ralenti en suçant des glaçons ;
- 3. Les piqûres multiples** peuvent conduire à une intoxication d'autant plus sérieuse que le nombre de piqûres est élevé. Une hospitalisation est recommandée à partir de 20 piqûres.

En cas de piqûre, renseignements gratuits auprès du Centre Antipoisons : 070/245.245.